



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 22 mars 2023

OBJET :

DE-23-03-1-25) CREATION DES TARIFS DE LA MAISON SPORT-SANTE
ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230322-lmc1H10606H1-DE
Date de réception en Préfecture : 27/03/2023
Date de Publication : 27/03/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article L1173-1 ;

Vu l'instruction interministérielle n°DGS/EA3/DS/B1/2019/253 du 6 décembre 2019 relative à la mise en œuvre de la Stratégie nationale sport santé (SNSS) 2019-2024 par les agences régionales de santé et les directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° DE-20-091-40 en date du 30 septembre 2020 sollicitant une subvention dans le contexte de la demande de labellisation au titre des Maisons Sport-Santé ;

Vu la convention n°2021 en date du 16 décembre 2021 s'inscrivant dans le cadre de la stratégie nationale sport santé 2019-2024, et attribuant une subvention de 30 000 € à la Ville de Vincennes pour son engagement auprès de l'Etat à déployer un parcours sport/santé de proximité ;

Considérant la volonté de la Ville de Vincennes de s'inscrire durablement dans la mise en œuvre de projets dans le domaine du sport/santé, par la création d'une Maison Sport-Santé sur son territoire ;

Considérant la nécessité de fixer les conditions de fonctionnement de cette Maison Sport-Santé par la rédaction d'un règlement intérieur et la création de tarifs relatifs aux services proposés aux bénéficiaires ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 16 mars 2023,

Après avis de la commission Solidarités, Insertion, Santé du 15 mars 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve la création d'une Maison Sport-Santé sur le territoire de Vincennes afin de donner l'opportunité à tout public de pratiquer une activité physique et sportive à des fins de santé et de réduire les comportements sédentaires.

ARTICLE II : Approuve le règlement intérieur de la Maison Sport-Santé fixant notamment les conditions de fonctionnement et les modalités d'accès à ses services.

ARTICLE III : Crée des tarifs relatifs aux séances et services proposés aux bénéficiaires.

ARTICLE IV : Dit que les dépenses et les recettes afférentes aux activités de la Maison Sport-Santé seront inscrites aux chapitres et articles correspondants du budget principal.

ARTICLE V : Autorise Madame le Maire à signer tout document à intervenir pour la mise en œuvre des activités de la Maison Sport-Santé.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé